



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00528

Numéro SIREN : 489 904 060

Nom ou dénomination : A.B. POSE

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2012 sous le numéro de dépôt 6599

N° 6599 du 15.10.2012

**A.B. POSE**

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €  
Siège social : LES HERBIERS (Vendée) - 6, rue de la Treille  
489 904 060 R.C.S. LA ROCHE-SUR-YON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 3 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le trois septembre à dix-huit heures, au siège social aux HERBIERS, les associés de la Société à Responsabilité Limitée "A.B. POSE" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

**SONT PRESENTS :**

. Monsieur BARBARIT Yves, propriétaire de cent vingt-cinq parts, ci.....	125 parts
. Monsieur BOURASSEAU Nicolas, propriétaire de cent vingt-cinq parts, ci.....	<u>125 parts</u>
<b><u>TOTAL</u></b> .....	<b><u>250 parts.</u></b>

L'Assemblée, réunissant les associés représentant la totalité des 250 parts composant le capital social, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Yves BARBARIT, l'un des gérants.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 ;
- rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce ;
- approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance ;
- affectation des résultats ;
- reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social ;
- pouvoirs aux fins de formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 mars 2012 ;
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par la réglementation en vigueur ont été portés à la connaissance de Monsieur Nicolas BOURASSEAU et tenus à sa disposition au siège social, dans les délais requis.

Monsieur BOURASSEAU, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

---

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés, constatant que le résultat bénéficiaire dégagé au cours de cet exercice, a eu pour effet de reconstituer les capitaux propres de la société à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, décide de faire supprimer au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon, l'inscription prise à la suite du rejet de dissolution anticipée de la Société décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
LE GERANT

